

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	11	12

3-1207/2022

Date de la convocation

7 juillet 2022

Date d'affichage

7 juillet 2022

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON  
SEANCE DU 12 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

**Présents :** MM. Guy CAZALET, Jean-Pierre BRITIS, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

**Absente :** Stéphanie RELEA.

**Excusés :** M. Guy BITAILLOU (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET), M. Frédéric CATHALOGNE, Mme Sandrine DUMARTIN.

**Secrétaire de séance :** Mme Elisabeth POUTS.

**Objet : ELECTRIFICATION RURALE - Programme « Rénovation EP (DEPARTEMENT) – Rénovation 2021 - APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 20REP086**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Rénovation de l'EP suite affaire 20RU038.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT ALLEZ / ERS.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \Rénovation EP (DEPARTEMENT) – Rénovation 2021 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	12 688,24 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	1 268,82 €
- frais de gestion du SDEPA	528,68 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 485,74 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Département	
- FCTVA	2 289,52 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	3 525,92 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	528,68 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 485,74 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

